



Message du Président du Conseil Synodal

Monsieur le modérateur du Synode, Mme la Vice-Modératrice
Mesdames et Messieurs les membres du Synode,
Mesdames et Messieurs les visiteurs synodaux
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Consultations et d'Orientations
Mesdames et Messieurs les invités, représentants les Églises sœurs, les œuvres et mouvements,
Frères et sœurs en Christ
Chers amis

C'est avec gratitude et un profond sentiment de sérénité que je m'adresse à vous et vous transmets mes fraternelles salutations en Christ pour ce Synode de l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg. Il est bon, après de longs mois de restrictions nous empêchant de nous rencontrer les uns en présence des autres, que nous puissions à nouveau tenir une session en présentiel, et ainsi nous rencontrer, échanger face à face, nous considérant en premier lieu comme membres d'un même corps, l'Église de Jésus-Christ. C'est aujourd'hui la neuvième fois que je me livre à l'exercice du message du Président du Conseil synodal dans le cadre d'un Synode, ce cadre si essentiel pour une Église, notamment réformée. Terminant mon troisième mandat dans un contexte très particulier et pour bien des aspects inédits, et m'appêtant à me présenter aux suffrages du Synode pour un ultime mandat, en vertu de la limitation qu'énonce le règlement de l'EPRAL, j'ai conscience du privilège que vous m'avez fait en m'accordant votre confiance par trois fois et durant ces trois mandats. Quoiqu'il en soit, c'est aujourd'hui l'ultime fois où je m'adresserai à un Synode électif. Et l'idée s'impose d'esquisser quelques réflexions de bilan personnel et ecclésial, de poser quelques jalons et perspectives d'avenir. En effet, le temps du bilan s'approche, sans qu'il soit pleinement là !

REFLETS DE VIE SYNODALE

Vous avez reçu en arrivant deux publications que le Conseil synodal a eu l'occasion et le privilège d'éditer. En premier lieu, la seconde édition du livret de l'exposition Rester Humain, valorisant la figure exceptionnelle d'Adelaïde Hautval, qui demeure pour beaucoup un exemple à méditer, tant ses réflexions, sa manière de traduire ses convictions en action, sa liberté intérieure face à la menace ultime, son humble esprit de service au nom de l'Évangile s'avèrent d'une pertinence que l'usure du temps n'affecte guère. Certes, ce projet, réalisé par notre modeste Église en étroite collaboration avec les départements du Rhin, a été lancé à quelques mois du premier confinement, mais son considérable succès dépasse ce que nous pouvions raisonnablement imaginer. Après plus de 50 lieux de présentation, les Hôtels des départements, des médiathèques municipales, de nombreux collèges, des paroisses, à l'occasion de l'inauguration de l'école qui porte son nom à Guebwiller, il sera prochainement associé à une avant-première d'un documentaire réalisé pour France 3, présenté dans le cadre de l'Assemblée générale du Conseil Œcuménique des Églises, sans évoquer les sollicitations internationales qui nous ont fait travailler sur une version allemande et anglaise.

Ensuite, il vous a également été remis le livret complétant la série de publications à propos des travaux synodaux sur les trois soli ; un opuscule complété par le reflet de cinq années de vie synodale de l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine. Ce livret couvre une période d'une exceptionnelle richesse et densité, avec la célébration reconnaissante et prospective du 500^{ème} anniversaire de la Réforme, le questionnement sur les attentes religieuses et l'évangélisation, et la traversée en Église de la pandémie avec les contraintes de cette situation sanitaire inédite, les opportunités et perspectives qu'elle dégage, la réflexion théologique qu'elle exige. Cet opuscule vise à partager plus largement les apports qui nous ont nourri, qui ont suscité nos échanges, et qui ont stimulé notre réflexion synodale.

Il me plaît de souligner que deux thématiques majeures qui me tenaient à cœur dans la vision du travail synodal qui m'animait, ont été – si je puis dire – délocalisées vers l'Assemblée de l'Union et partagées avec notre Église sœur avec qui nous sommes engagés en Union : le travail sur l'autorité de l'Écriture et la session sur l'évangélisation. Ainsi, la vision que j'avais de l'intérêt de ces thématiques, la manière de les aborder et de les conduire ont été partagées plus largement en Union dans le souhait que cette démarche contribue au renouvellement de notre enracinement biblique et de l'élan de notre vocation à témoigner de l'Évangile. Vous trouverez la résolution sur *L'autorité d'une parole à interpréter* adoptée par les trois instances que sont le Synode, le Consistoire supérieur et l'Assemblée de l'Union dans cet opuscule. Il vous faudra vous rendre sur le site de l'UEPAL pour accéder à la résolution sur l'évangélisation adoptée le 3 juillet 2021 par l'Assemblée de l'Union. Je ne puis que vous recommander de mettre la lecture de cette résolution à l'ordre du jour d'un prochain Conseil presbytéral, d'échanger sur la manière dont vous la comprenez, d'évoquer les questionnements que vous y discernez, de discuter les défis que vous y percevez pour votre Conseil presbytéral dans votre mission.

REGARD SUR L'EPRAL

Il convient de poursuivre ce regard sur l'EPRAL en faisant place à la vie des Églises locales, aux joies et difficultés qu'elles rencontrent, à la manière dont elles accomplissent leur mission dans le contexte qui est le nôtre. Le rapport de la Commission de Consultations et d'Orientations vous brosse un état des lieux sommaire, décrivant la place que prend le culte dans la vie des paroisses et les expérimentations en cours, esquissant les divers enjeux de la vie communautaire, évoquant différentes modalités de présence au monde.

A ce stade, j'aurais souhaité saisir quelque segment porteur d'avenir pour nos paroisses, pour notre Église et esquisser un propos encourageant, engageant. Malheureusement par réalisme il me faut prendre acte de deux éléments qui ne manqueront pas de marquer ce Synode et qui à terme questionneront l'avenir de l'EPRAL, le premier consiste en un conflit local qui déborde et que certains tentent de généraliser, le second est une fragilité structurelle.

LE POIDS DES CONFLITS ET DE NOS PROPRES DIVISIONS

Il n'est pas possible d'esquisser un regard rétrospectif sur le mandat qui s'achève sans évoquer la place prise par le conflit à Mulhouse dont le rapport de la Commission de Consultations et d'Orientations affirme qu'il « entache sévèrement la vie de l'Église », se faisant au passage l'écho « des mots très durs exprimés tant au niveau des laïcs que des pasteurs qualifiant la situation comme étant honteuse, de contre-témoignage, de souffrance, de situation délétère, empêchant toute vie consistoriale commune » et demandant « instamment qu'une issue soit trouvée, en lien avec le Conseil Synodal ».

Ce conflit a pris une place significative dans les ordres du jours du Conseil synodal. Les efforts constants que j'ai pu mener sous l'égide du Conseil synodal n'ont malheureusement pas abouti à l'amorce d'un processus de résolution, ni permis un quelconque apaisement. En effet, l'identification d'une médiatrice professionnelle extérieure à nos instances et à notre région, la conduite d'entretiens qu'elle a réalisés pour produire un état de lieu, la présentation de cet état des lieux à toutes les instances concernées et la proposition d'une méthode de travail qui avait recueilli l'adhésion du Conseil Synodal et du Conseil Consistorial de Mulhouse ont été finalement anéantis d'un revers de main par une opposition du Conseil presbytéral de Mulhouse. Depuis, l'une des parties prenantes a pris le pouvoir localement, consistorialement et décidé de procéder par exclusion, n'hésitant à intimider violemment. On peut s'interroger sur les raisons de cette soudaine radicalisation qui de mon point de vue est identifiée depuis le mois de juin. On ne peut que regretter l'abysmal décalage avec l'impact de cette pandémie sur nos contemporains et les profondes attentes qu'ils expriment. J'ai commis l'erreur de croire qu'une dynamique de réconciliation pour au minimum établir les modalités d'une coexistence en Église et à son service était possible. Aujourd'hui, je fais le constat du débordement de ce conflit, jusqu'aux instances synodales.

Le refus du débat argumenté de même que la méthode d'exclusion mise en œuvre ruinent durablement la crédibilité du témoignage de l'Évangile pourtant revendiqué. Même entre Chrétiens, les rapports entre les uns et les autres n'ont jamais été sans frictions. En témoignent les multiples occurrences bibliques telle celle de l'apôtre Paul aux Éphésiens : « Je vous encourage donc [...] à vous comporter d'une manière digne de l'appel que vous avez reçu, en toute humilité et douceur, avec patience. Supportez-vous les uns les autres, dans l'amour, en vous efforçant de conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. » (Éphésiens 4,1-3) L'exhortation biblique résonnerait-elle aujourd'hui en vain ?

L'INSSUFISANCE EN RESSOURCES HUMAINES

Le second élément à considérer est une fragilité structurelle, le constat d'une insuffisance de ressources humaines disponibles dans les communautés paroissiales pour assumer les mandats nécessaires à notre vie d'Église. Le constat n'est pas nouveau, mais il s'accroît. Pour une Église protestante accordant une place essentielle et structurante dans son fonctionnement aux non-pasteurs, ce déficit est particulièrement sensible. Il a été particulièrement perceptible dans la difficulté de la Commission de Consultations et d'Orientations d'identifier des personnes pour des mandats synodaux, dans la difficulté de certains consistoires à pourvoir les délégations au Synode, voire au Conseil synodal, dans le fait que le taux de pasteurs au Synode a significativement augmenté par rapport au précédent. En effet, actuellement 3 Présidents de Consistoire sur 4 sont pasteurs contre 2 sur 4 lors de la précédente mandature, de même 2 secrétaires de Consistoire sur 4 sont pasteurs, contre 0 précédemment. Le poids pris par le pastorat dans les instances ecclésiales protestantes n'est pas sans poser question.

Conscient de cette fragilité structurelle, et convaincu que l'appel du Christ prime sur la maintenance d'un appareil ecclésiastique, j'avais proposé au Synode électif de 2018 d'amorcer un processus de réorganisation administrative de l'EPRAL. En effet, régulièrement le constat est fait d'un écart grandissant entre les réalités que vivent les communautés locales que sont les paroisses et l'organisation administrative de notre Église. Nul ne met en doute qu'il est important que vive et soit attestée l'identité spirituelle, théologique et ecclésiale réformée et que cette dernière a vocation à enrichir notre Union d'Églises. Qui plus est, personne ne conteste qu'un fonctionnement démocratique exige un investissement humain. Toutefois, l'énergie que nécessite l'organisation administrative actuelle de nos Églises paraît aujourd'hui disproportionnée.

C'est afin de ramener à une plus juste proportion l'organisation administrative de notre Église, et ainsi dégager les ressources humaines pour les tâches essentielles que sont l'animation des communautés

paroissiales et le témoignage de l'Évangile que j'ai proposé lors du Synode électif de 2018 d'ouvrir une réflexion visant à revoir et simplifier les contours institutionnels de notre structure ecclésiale pour mieux les adapter aux réalités de terrain.

En procédant dans un esprit de concertation et de diagnostic partagé à un état des lieux des modifications souhaitables, l'idée s'est dégagée de fusionner les consistoires de Strasbourg, Sainte Marie aux Mines et Bischwiller. En effet, les réalités de terrain de ces trois consistoires ne justifient plus le maintien de trois entités administratives séparées. Constituer un consistoire unique libérera l'énergie et les ressources absorbées pour mieux relever le défi central que représente aujourd'hui la vocation de l'Église d'annoncer l'Évangile. Sur la base d'un document projet très détaillé, les assemblées consistoriales respectives se sont toutes prononcées en faveur de cette fusion. Le projet sera soumis à la délibération de ce Synode le 25, et s'il est accepté, soumis au Bureau des Cultes en vue d'une mise en œuvre pour le renouvellement des instances de 2024.

La consultation menée auprès d'une dizaine de paroisses identifiées pour être engagées dans un projet d'étroite collaboration et, de ce fait, susceptibles d'être intéressées par une simplification administrative n'a trouvé aucune résonance positive. Et pourtant, l'ensemble des délégations à mettre en place par un Conseil presbytéral, par une assemblée consistoriale s'avère lourd à mettre en œuvre. Avec le Conseil synodal je demeure convaincu qu'il faut continuer à encourager les rapprochements de paroisses.

Je mentionne ce projet de réorganisation administrative, que vous trouvez de manière récurrente dans les rapports du Conseil synodal, pour souligner l'importance du sujet, un facteur déterminant à penser en lien avec la question de l'avenir de notre Église et de l'Union. Confronté à des mutations profondes, pris dans un changement, il convient toujours de rappeler que les chrétiens ne sont pas poussés par la peur, ils sont mus par la foi et par l'espérance à cause de la Résurrection de Jésus-Christ.

UNE CULTURE ECCLESIALE QUI A DU SOUFFLE

Souvent on me questionne sur ce qui différencie la tradition réformée de la tradition luthérienne. Concernant l'approche théologique, je me suis exprimé dans un article paru sous le titre « Luther et Calvin, filiations protestantes » dans le livre publié par la Fédération protestante de France à l'occasion des 500 ans de la Réforme. J'y ai valorisé notamment l'herméneutique calviniste, l'attention à l'éthique, la théologie de l'altérité radicale de Dieu, une religion non cléricale, le principe de la nécessaire intelligence de la foi.

Je voudrais ici faire place à l'essence de l'ecclésiologie réformée. Elle s'origine dans l'affirmation d'une irréductible altérité et transcendance de Dieu du penseur de Dieu et de la religion qu'est Jean Calvin. Cette conviction se traduit notamment par le fait que pour la tradition réformée il n'y a pas de monopole d'accès à la vérité. Cela conduit à un besoin mutuel dans l'église et donc à une manière collégiale de travailler qui est caractéristique de la pensée de Jean Calvin. Le Synode est une expression particulière de la direction collégiale d'une Église. Certes, le Christ se donne à la personne croyante, mais pas de manière à ce que ce dernier en ait le monopole. Le Christ ne peut être reçu que par mon frère ou ma sœur. Ce besoin fondamental de l'autre conduit à la collégialité dans les structures décisionnelles des Églises réformées. Le Christ se donne dans le dialogue et le débat. Ainsi, l'unité en Église, comme en musique, provient des nombreuses notes qui composent l'harmonie et les tensions dissonantes d'une ligne mélodique.

Le protestantisme fonctionne comme une ellipse entre des ministres formés à l'interprétation des écritures et des structures collégiales qui assurent la pluralité des positions et sont l'expression de l'expérience intérieure et spirituelle des croyants dans leurs contextes respectifs.

Pour sa part, l'Église n'aspire pas à être une démocratie représentative. Les Synodes n'ont pas pour tâche première de représenter de manière exhaustive le « peuple de Dieu », mais plutôt d'interpréter ensemble et de discerner la volonté de Dieu pour son Église, pour sa pensée, sa spiritualité et ses actions.

La forme presbytérienne-synodale de gouvernement comporte deux autres préoccupations importantes.

Tout d'abord, ce système favorise une participation assez large au processus de décision et donc un sens des responsabilités chez un grand nombre de membres de l'Église. D'un point de vue théologique, cette préoccupation s'inscrit dans l'affirmation du sacerdoce universel, selon lequel chaque croyant est appelé à être porteur et témoin de la présence de Dieu dans le monde.

Deuxièmement, le Synode est un moyen de traiter les conflits au sein des Églises en les mettant en scène dans l'échange d'arguments et la volonté de se laisser convaincre dans un processus de décision. Un tel processus ne consiste pas à compter les votes. Le système synodal presbytérien se caractérise par l'échange de paroles. Comme un véritable « parlement », il consiste à parlementer, c'est-à-dire à prendre la parole. La pratique synodale se nourrit d'une culture du débat. Pour éviter les divisions dans les Églises réformées, il faut, d'une part, une théologie médiatrice qui permette le compromis et, d'autre part, une organisation synodale qui conduise à la négociation entre les concepts et les convictions. L'unité du protestantisme ne peut être réalisée que dans la diversité réconciliée et dans le débat qui en résulte. Toutefois, cette mise en scène des conflits et des débats s'inscrit dans le cadre d'une spiritualité commune qui conduit à relativiser ses propres points de vue au double sens du mot « relativiser » : renoncer à l'absolu et renvoyer les différentes positions les unes aux autres.

Avant d'être un parlement incarnant l'autorité politique et réglementaire, théologique et liturgique, le Synode d'une Église réformée est un lieu où par le débat se construit une vision commune et ainsi se tisse un lien de communion qui fait se reconnaître et cheminer ensemble en Église. Par-delà la diversité des réalités des paroisses et lieux d'Églises, le Synode ouvre cet espace si particulier qui va nourrir la réflexion de chacun, questionner ses certitudes, stimuler son ardeur, accueillir ses fatigues, prendre soin de ses engagements, orienter sa vision et ainsi construire la marche commune en Église.

Au moment où nous allons reprendre au sein de l'UEPAL un travail visant à redonner du souffle à notre Union d'Églises, il me paraissait important de souligner l'ecclésiologie qui structure ma pensée et qui m'anime, et que je tenterai de faire valoir.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ce Synode marque le moment d'un renouvellement de l'équipe du Conseil Synodal qui m'accompagne depuis 6 ans. Après un temps de service au sein du collège exécutif, les voies des engagements ecclésiaux des uns et des autres vont se poursuivre diversement et en d'autres lieux. Que Sonia Corneille, Anne Dehestre, Marianne Renaud et Pierre Magne de la Croix reçoivent ici l'expression de ma reconnaissance pour la fidèle présence, l'ample soutien et la grande liberté de parole qu'ils m'ont apportés et attestés.

Je vous remercie pour votre attention.